

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 septembre 2020

CP2020_09_6
id. 5316

Le 22 septembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PLATE-FORME 3S (SECOURS, SANTÉ, SOCIAL) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SIAO)

La plate-forme 3S (secours, santé, social) de Tarn-et-Garonne constitue une expérimentation de portée nationale lancée en juin 2019.

Cette nouvelle plate-forme regroupe sur un même lieu, dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne aménagés à cet effet, les numéros d'urgence 15/115/18/112/3966.

L'enjeu de ce dispositif pluridisciplinaire est d'associer les trois volets de l'urgence dans les domaines du secours, de la santé et du social. L'objectif défini dès les premiers travaux d'élaboration de la plate-forme 3S est clair : simplifier l'accès aux secours d'urgence pour les personnes en situation de besoin avéré, améliorer le parcours et la prise en charge de l'utilisateur en l'orientant d'emblée vers les interlocuteurs compétents dans une analyse et une approche interdisciplinaire.

C'est dans ce cadre là que les sapeurs-pompiers et le SAMU sont régulièrement confrontés à des situations dont la problématique sociale ne correspond pas à leur formation professionnelle, ni à l'exercice de leur cœur de métier.

C'est pourquoi un partenariat a été construit avec le service intégré d'accueil et d'orientation de l'association Reliance 82, dans le cadre d'une collaboration avec les services du pôle solidarités humaines du Département, et notamment la direction enfance famille.

La première étape diagnostic s'est consacrée à l'identification des problématiques sociales liées à l'hébergement/logement, la protection de l'enfant et aux adultes vulnérables de plus de 60 ans. Ce triptyque correspondant au périmètre d'intervention non pourvu par les sapeurs-pompiers et le SAMU.

Cette dynamique s'est doublée d'une installation des salariés du service intégré d'accueil et d'orientation dans les locaux du SDIS, avec un bureau dédié sur la plate-forme 3S à l'écoutant 115 ; les autres salariés ainsi que le chef de service sont accueillis dans des bureaux à l'étage inférieur.

Le 15 novembre 2018, le service intégré d'accueil et d'orientation a intégré physiquement la plate-forme 3S, le 19 février 2019, le 115 est arrivé sur site et le 5 juin 2019 l'expérimentation est officiellement lancée.

Après une année de fonctionnement, et en concertation avec la direction de Reliance 82, il apparaît :

- que l'activité relative à la « protection de l'enfant » et aux « adultes vulnérables de plus de 60 ans » est la suivante :

période	personnes âgées	protection enfance
Du 1 ^{er} juillet 2019 au 1 ^{er} juillet 2020	50	7
Dont : sans suite	28	2
avec suite	3	2
en cours	19	3

- le budget du service intégré d'accueil et d'orientation consacré à l'activité « protection de l'enfant » et « personnes vulnérables de plus de 60 ans » s'élève à 25 880 € selon la ventilation suivante :

- . groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 738 €
- . groupe 2 : dépenses afférentes au personnel : 20 484 €
 - 0,25 équivalent temps plein assistant socio-éducatif (9 814 €)
 - 0,10 équivalent temps plein chef de service (6356 €)
 - 0,15 équivalent temps plein agent administratif (4314 €)
- . groupe 3 : dépenses afférentes à la structure : 4 658 €
 (loyer, assurance, services bancaires)

À l'issue de cette année de fonctionnement, il y a lieu de formaliser par une convention les dispositions relatives à la collaboration entre le Département et le service intégré d'accueil et d'orientation ainsi que la contribution financière de la collectivité.

En conséquence, et au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de bien vouloir prendre connaissance de la convention figurant en annexe, et notamment des missions et engagement du service intégré d'accueil et d'orientation et du Département de Tarn-et-Garonne. La contribution financière de la collectivité est fixée cette année à 25 880 €, dépense inscrite au budget primitif 2020, article 6568 sous fonction 58.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Attribue une subvention départementale d'un montant de 25 880 € pour l'année 2020, à l'association Relience 82, service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et en conséquence approuve la convention de partenariat, plate-forme « Secours, Santé, Social », portant prise en compte des problématiques sociales telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer, au nom et pour le compte du Département ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC